



# CONDITIONS GÉNÉRALES

## CONTENU DU STAGE ADULTE

L'inscription à l'atelier choral adulte permet d'accéder à l'atelier, aux partitions, aux mp3 d'apprentissage permettant une préparation active des représentations publiques du chœur, au(x) spectacle(s) du (des) artiste(s) invité(e.s), aux représentations publiques.

Pour toutes les formules de séjour, le Lazaret se chargera des repas du midi et du soir sur place, du samedi 29/07 midi au vendredi 04/08 soir inclus et d'un dîner festif (après représentation du chœur, jour communiqué ultérieurement).

Les petits-déjeuners sont compris du dimanche 30/07 au samedi 05/08, pour toutes les formules avec hébergement.

Pour les formules avec hébergement au Lazaret ou à l'hôtel Les Sables d'Or, les draps et le linge de toilette sont fournis.

Au Lazaret, un service de ménage est prévu en milieu de semaine dans chacune des chambres. Aux Sables d'Or, le service de ménage est assuré au quotidien.

Les inscrits profitent à loisir des animations et activités proposées sur le centre, en journée et en soirée, durant tout le séjour (de l'accueil du 29 juillet au départ le 5 août 2023 matin). Certaines activités proposées par le Domaine du Lazaret et ouvertes aux choristes peuvent être payantes.

## CONTENU DES STAGES ENFANT ET ADO

Le stage enfant se déroule en continu du samedi 29 juillet après-midi au samedi 05 août à 10h, avec un encadrement 24/24h par une équipe d'animateurs BAFA et BAFD.

Il comprend la participation aux ateliers vocaux quotidiens, l'hébergement, les animations, les repas. Ceci inclut les nuitées qui se feront dans un bâtiment dédié à l'accueil des enfants

et des adolescents. **Les parents choristes/accompagnants ne dormiront donc pas avec leurs enfants.**

Le chœur d'enfants et le chœur d'ados participeront aux restitutions publiques, avec le chœur d'adultes.

**Peut s'inscrire :**

- à l'atelier enfant : tout enfant né entre le 1er janvier 2012 et le 31 décembre 2016 (enfant sortant d'une classe de primaire).
- à l'atelier ado : tout enfant né entre le 1er janvier 2008 et le 31 décembre 2011 (enfant sortant d'une classe de collège).

**Pour toute demande particulière, liée à l'âge de votre enfant et à la classe de laquelle il sort, nous sommes à votre écoute.**

## **INSCRIPTIONS**

Le nombre de places étant limité, les demandes seront traitées suivant certains quotas, chaque formule étant limitée en nombre et le chœur devant respecter un équilibre de pupitres. **Seront pris en compte l'ordre d'inscription en premier lieu, puis l'équilibre des voix et les places pour chaque formule.** Pour les formules "externe", une priorité sera donnée aux habitants de l'Hérault.

Une fois le formulaire d'inscription complété et le premier acompte versé, nous confirmerons votre inscription dans les meilleurs délais et vous tiendrons informé si vous basculez sur liste d'attente.

L'atelier adulte est ouvert aux mineurs à partir de 16 ans ~~minimum~~ au 29 juillet 2023. **Les choristes mineurs inscrits à l'atelier adulte devront être sous la responsabilité d'un adulte sur place. Le/la mineur.e devra être en possession de sa pièce d'identité ainsi que de la carte vitale à laquelle il/elle est rattaché.e.**

## **VALIDATION DES INSCRIPTIONS ET RÈGLEMENT**

A la réception de votre bulletin de pré-inscription, vous recevrez une notification de prise en compte de celle-ci par mail, qui ne vaut pas acceptation de toutes vos demandes.

En fonction de l'ordre d'inscription, du pupitre et de la formule de séjour demandés et après réception de votre premier acompte, **vos inscription vous sera définitivement validée via une confirmation envoyée par mail dans les plus brefs délais.**

Les échéances de paiement sont les suivantes :

- Premier versement d'un acompte de 30% du montant total du séjour à l'inscription.

**CGV - Semaine Chantante de Sète**  
**Du samedi 29 juillet au samedi 5 août 2023 au Domaine du Lazaret**

- Deuxième versement de 35% du montant total du séjour au plus tard le 31 mars 2023
- Troisième versement de 35% du montant total du séjour au plus tard le 31 mai 2023

Des paiements échelonnés et des débits différés peuvent être acceptés. Pour toute question concernant votre règlement, merci de nous contacter à l'adresse suivante : [cc@chanson-contemporaine.com](mailto:cc@chanson-contemporaine.com)

### **RÉDUCTION**

Une réduction de 10% sera appliquée au 2ème membre d'une même fratrie inscrit à l'atelier enfant ou ado.

La réduction sera ensuite de 15 % pour le 3ème enfant et au-delà.

### **ANNULATION**

**En cas d'annulation du stage sur votre demande, l'association applique les modalités suivantes :**

- Remboursement total des acomptes versés jusqu'au 31 mars 2023
- Retenue de 35% du montant de votre séjour pour toute annulation survenant du 1er avril 2023 au 31 mai 2023 inclus, dans la limite des acomptes versés
- Retenue de 75% du montant de votre séjour pour toute annulation à compter du 1er juin 2023

**Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, si l'association se voyait dans l'obligation d'annuler la semaine chantante de Sète - édition 2023, pour toute raison liée à l'impossibilité de maintenir le séjour dans des conditions d'accueil respectant les normes sanitaires en vigueur aux dates du séjour, la totalité de votre inscription - hors adhésion à l'association - vous sera remboursée.**

### **DROIT A L'IMAGE**

Chanson Contemporaine procédera à des reportages photos, des enregistrements audiovisuels des répétitions, des concerts et autres moments durant cette semaine. **Pour rappel, l'accord concernant l'exploitation de ces données a été donné à Chanson Contemporaine sur le formulaire d'inscription.** Merci de contacter Chanson Contemporaine en cas de question ou souhait de rétractation.

## **POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ**

**En vous inscrivant à la Semaine Chantante, votre adresse mail sera ajoutée à notre fichier de destinataires des newsletters de Chanson Contemporaine. Vous pourrez ensuite faire valoir votre droit de rétractation et en demander la suppression.**

Vos coordonnées personnelles ne sont ni revendues, ni distribuées et pourront être supprimées à la suite de notre semaine chantante. Conformément à la loi Informatiques et Libertés du 06/01/1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant sur simple demande à Chanson Contemporaine : [cc@chanson-contemporaine.com](mailto:cc@chanson-contemporaine.com)

## **ADHÉSION A CHANSON CONTEMPORAINE**

**Pour participer à l'un des événements organisés par l'association Chanson contemporaine, vous devez y adhérer en vous acquittant de la cotisation. Celle-ci s'élève à :**

- 40€ pour les individuels de plus de 18 ans,
- 10€ pour les individuels de moins de 18 ans
- 10€ quand votre chorale est elle-même adhérente à Chanson Contemporaine.

L'adhésion à Chanson Contemporaine est annuelle, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Elle n'est donc à payer qu'une seule fois pour participer à tous les événements organisés par l'association (ex : Atelier Choral des Nuits de champagne, formations, semaine chantante de Sète).

L'adhésion court sur l'année civile et vaudra pour l'année 2023.